

COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau concours*.

CIRCULAIRE N° 10145/DEF/CoFAT/DF/BC/EMS relative à l'organisation des épreuves de l'examen du diplôme militaire supérieur en 2008.

Du 31 octobre 2007

NOR D E F T 0 7 5 2 5 0 6 C

Références :

Décret n° 64-1374 du 31 décembre 1964 (BOC/SC, 1965, p. 120 ; BO/A, p. 2206. ; BOEM 405.2.5.2, 520-0.3) modifié

Décret n° 70-319 du 14 avril 1970 (BOC/SC, p. 460 et son erratum de classement du 24 octobre 1990 (BOC, p. 3845). ; BOEM 506.5.3, 614.1.3.5, 651.2.4, 662.1.3.2, 770.3.2.1, 775.2.3.1, 780.1) modifié

Arrêté du 25 juillet 1980 (BOC, p. 2794 et son erratum de classement du 24 octobre 1990 (BOC, p. 3845) NOR DEFT9061228X. ; BOEM 111.2.2.1, 506.5.3, 614.1.3.5, 621-1.4.3, 651.2.4, 768.5.3, 770.3.2.3, 775.2.3.3, 780.1, 810.2.1.2) modifié

Instruction n° 684/DEF/EMAT/BPRH/ESC du 20 juillet 2005 (BOC, 2005, p. 4980. ; BOEM 770.3.3.3) modifiée

Circulaire n° 812/DEF/COFAT/DF/BCF/EMS du 25 janvier 2007 (BOC N°13 du 18 juin 2007, texte 56.)

Pièce(s) Jointe(s) :

Quatre annexes.

Référence de publication : BOC N°30 du 30 novembre 2007, texte 27.

La présente circulaire précise les modalités d'organisation et de déroulement des épreuves de l'examen du diplôme militaire supérieur (DMS) en 2008, les compositions de la commission de surveillance, du secrétariat des concours, et du jury.

CALENDRIER DES ÉPREUVES.

Ces épreuves se dérouleront aux dates suivantes :

Épreuves d'admission :

Mardi 26 mars 2008(*) :

- de 13h30 à 15h30 : analyse de texte ;

- de 16h00 à 17h00 : connaissances générales et militaires.

Mercredi 27 mars 2008(*) :

De 9h00 à 13h00 : établissement d'une fiche de synthèse.

Ces épreuves se dérouleront en région parisienne.

La diffusion des résultats, par message et sur le site intraterre du commandement de la formation de l'armée de terre (CoFAT) (Commandement/CoFAT/documentation/concours/EMS/DMS) est prévue dans la semaine du 19 au 23 mai 2008(*).

*Le général de corps d'armée,
commandant de la formation de l'armée de terre,*

Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP.

(*) Dates prévisionnelles.

ANNEXE I.
ÉPREUVES D'ADMISSION.

1. NATURE DES ÉPREUVES.

Les épreuves d'admission sont des épreuves écrites. Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

Est éliminatoire toute note inférieure ou égale à 6/20 à l'une des épreuves.

Elles consistent en :

- une épreuve d'analyse de texte : durée 2 heures (coefficient 3) ;
- une épreuve de connaissances générales et militaires : durée 1 heure (coefficient 3) ;
- une épreuve d'établissement d'une fiche de synthèse : durée 4 heures (coefficient 4).

Ces épreuves sont définies dans les annexes de la circulaire de référence.

2. ORGANISATION DES ÉPREUVES.

2.1. Les épreuves écrites se dérouleront en principe dans les salles de la Maison des examens, 7, rue Ernest Renan à Arcueil (94114). Le bureau concours du CoFAT (CoFAT / BC) est chargé de l'organisation des épreuves.

2.2. Composition de la commission de surveillance :

La région terre Ile-de-France (RTIDF) est chargée de la désignation de cette commission qui est composée comme suit :

- un président de la commission de surveillance du grade de lieutenant-colonel et son suppléant ;
- deux chefs de salle du grade de lieutenant-colonel ou commandant et un suppléant ;
- deux officiers adjoints aux chefs de salle du grade de capitaine et un suppléant ;
- deux sous-officiers supérieurs et un suppléant.

2.3. Le président et les chefs de salle de la commission de surveillance seront convoqués au CoFAT / BC pour recevoir leurs consignes avant les épreuves écrites. L'ensemble de la commission de surveillance sera présent sur le lieu de l'examen une demi-journée avant le début de la première épreuve.

2.4. Chaque région terre (RT) est chargée de convoquer ses candidats pour la Maison des examens d'Arcueil. La note de convocation sera élaborée et envoyée par le CoFAT / BC aux différentes RT.

3. MISE EN PLACE DES SUJETS.

Les sujets, les copies, les feuilles de brouillon et autres fournitures seront perçus par le président de la commission de surveillance, avant le début de chaque épreuve, au secrétariat du concours à la Maison des examens d'Arcueil.

4. RETOUR DES COMPOSITIONS.

À l'issue de chaque épreuve, les copies des candidats seront transmises par le président de commission de surveillance au secrétariat du concours.

5. CORRECTION DES COMPOSITIONS.

Les compositions seront corrigées par les correcteurs désignés du mardi 1er avril au mardi 6 mai 2008 (*).

6. COMMISSION D'ADMISSIONS.

La commission d'admission se tiendra au bureau concours le 13 mai 2008 (*).

(*) (*dates prévisionnelles)

**ANNEXE II.
COMMISSION DE SURVEILLANCE.**

La désignation des membres de la commission de surveillance des épreuves d'admissibilité est à la charge de la RTIDF. Les besoins en personnel sont définis dans le tableau ci-dessous :

POSTE	GRADE	FONCTION	DÉSIGNATION À CHARGE
			RTIDF
Président	Officier supérieur (lieutenant-colonel)	Titulaire	1
		Suppléant	1
Chef de salle	Officier supérieur (commandant)	Titulaire	2
		Suppléant	1
Officier adjoint au chef de salle	Officier (capitaine)	Titulaire	2
		Suppléant	1
Surveillant	Sous-officier supérieur	Titulaire	2
		Suppléant	1

Le président et les chefs de salle de la commission de surveillance seront convoqués par le CoFAT / BC pour recevoir leurs consignes avant les épreuves écrites. L'ensemble de la commission de surveillance sera présent sur le lieu de l'examen une demi-journée avant le début de la première épreuve.

Désignation : pour le 1er février 2008, la RTIDF adressera la liste du personnel désigné (titulaire et suppléant) par message à COFAT CONCOURS VINCENNES (INTERESSE SECTION EMS). La nomination de la commission de surveillance sera effectuée par le CoFAT / BC par message adressé aux membres désignés.

Convocation : les membres de la commission (président titulaire, officiers et sous-officiers titulaires) se présenteront à la Maison des examens d'Arcueil (94) le mardi 26 mars 2008 à 10h (présentation de la mission, prise de consignes, préparation des salles). Leur mission s'achèvera le mercredi 27 mars 2008, à l'issue de la réintégration des copies.

Modalités de la mission : elles seront précisées dans la note d'organisation des épreuves d'admissibilité qui sera envoyée aux intéressés par le CoFAT / BC.

**ANNEXE III.
SECRETARIAT DU JURY DU CONCOURS.**

La désignation du personnel d'active (suppléants) est à la charge de la région terre Nord-Est (RTNE).

Les noms sont à fournir pour le 13 février 2008, par message adressé à COFAT CONCOURS VINCENNES.

La désignation du personnel de réserve (titulaires) est à la charge du CoFAT.

Attention : il est impératif que les secrétaires maîtrisent les logiciels « Word » et surtout « Excel ».

PÉRIODES DE PRÉSENCE DU SECRETARIAT	LIEU	NOMBRE			FONCTION. PROFIL
		TITULAIRES		SUPPLÉANTS D'ACTIVE	
		ACTIVE	RÉSERVE		
Du 27 mars au 30 mars 2008 Du 12 mai au 16 mai 2008 Du 19 au 21 mai 2008	Toutes les périodes se déroulent au CoFAT / BC (Fort-Neuf de Vincennes) ou dans les centres d'examen.		1	1	Chef du secrétariat : officier
Du 27 mars au 30 mars 2008 Du 12 mai au 16 mai 2008 Du 19 au 21 mai 2008			2	2	

**ANNEXE IV.
JURY DES CONCOURS.**

1. COMPOSITION.

1.1. Le jury du concours comprend :

- un officier général du CoFAT, président du jury, et son suppléant ;
- un officier supérieur du grade de colonel, vice-président, et son suppléant.

Épreuves écrites :

Des officiers correcteurs pour chacune des épreuves écrites.

Le jury dispose d'un secrétariat, désigné par le CoFAT / BC.

1.2. Dispositions particulières.

Les officiers correcteurs des épreuves écrites sont au moins du grade de capitaine et titulaires du diplôme d'état-major (DEM).

1.3. Désignation du jury.

La désignation de tous les membres du jury relève d'une décision du CoFAT. La liste est établie en coordination avec la direction du personnel militaire de l'armée de terre (DPMAT).

2. JURY DES ÉPREUVES ÉCRITES.

2.1. Présidence du jury.

Besoins en personnel :

FONCTION	NOMBRE	GRADE ET DIPLÔME REQUIS	DÉSIGNÉ PAR	POUR LE
Président	1 titulaire	Officier général	CoFAT	Octobre 2007
	1 suppléant	Officier général	CoFAT	Octobre 2007
Vice-président	1 titulaire	Colonel	CoFAT	Octobre 2007
	1 suppléant	Colonel	CoFAT	Octobre 2007

2.2. Correcteurs des épreuves d'admission.

Besoins en correcteurs :

ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE DE CORRECTEURS	GRADE ET DIPLÔME REQUIS	DÉSIGNÉ PAR	POUR LE
Analyse	2 titulaires	Officier DEM du grade minimum de capitaine	CoFAT	Octobre 2007
	1 suppléant			
Connaissances générales et militaires	2 titulaires	Officier DEM du grade minimum de capitaine	CoFAT	Octobre 2007
	1 suppléant			
Établissement d'une fiche	2 titulaires	Officier DEM du grade minimum de capitaine	CoFAT	Octobre 2007
	1 suppléant			